

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 17 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Grandson

Présidence : Mme Natacha Zari-Stucki
Présents : 7 municipaux
Excusés : Mmes Helfer Nicole, Javet Raphaëlle, MM. Boss Jean-Luc, Germond Hugues, Herren Ludovic, Party Raphaël.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2015 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Assermentation d'un nouveau membre.
2. Communications du Bureau du Conseil communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Règlement communal « Utilisation de caméras de vidéosurveillance » (préavis n° 565/15).
Rapport de la commission.
5. Demande de crédit complémentaire pour la réalisation du parking Jean-Lecomte (préavis n° 569/15). Rapport de la commission.
6. Budget communal de la bourse communale pour l'année 2016 (préavis n° 573/15). Rapport de la commission des finances.
7. Nomination de la commission de gestion 2016.
8. Prolongation du Droit de superficie distinct et permanent constitué en faveur de l'Association du Cercle de la Voile (préavis n° 574/15). Nomination de la commission.
9. Remplacement du véhicule « Manitou » de la déchetterie intercommunale (préavis n° 575/15). Nomination de la commission.
10. Nomination d'un délégué à l'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et environs (en remplacement de M. Pierre Manini).
11. Propositions individuelles.

1. Assermentation d'un nouveau membre

Mme la Présidente donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et M. Anthony Perret prête serment.

Elle lui adresse ensuite un message de cordiale bienvenue et lui souhaite de grandes satisfactions dans sa nouvelle fonction au sein du législatif communal.

2. Communications du Bureau du Conseil communal.

Mme la Présidente lit la lettre de démission de M. Hugues Germond.

Elle indique avoir reçu un courrier de l'ADNV (Association du Développement du Nord Vaudois). Des flyers en lien avec l'ADNV seront à disposition en fin de séance ou auprès du bureau communal dès le 18 décembre 2015.

Elle indique également avoir reçu une lettre de « Objectif Guinée » qui est sera mise en pièce jointe au présent procès-verbal.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Pascale Fischer annonce la nomination de Mme Esther Martinet en tant que directrice générale des structures de l'accueil de l'enfance.

Elle indique que M. Jacques-André Helfer, président de la commission, a reçu les statuts du groupement forestier 7.

Il s'agit d'une inauguration d'une nouvelle procédure suite à la modification de la loi sur les communes.

Cette loi stipule que les statuts élaborés d'entente entre les Municipalités et par délégation du comité directeur du groupement forestier, doivent être soumis au vote du conseil général ou communal de chacune des 14 communes du groupement forestier.

Jusqu'ici, les conseils n'avaient comme option que d'accepter ou refuser en bloc, car si le conseil de la dernière commune consultée amendait un article de l'un ou l'autre des statuts, il fallait faire repasser les statuts devant l'ensemble des conseils communaux ou généraux.

Pour ne pas être confronté à ce déni démocratique de dire oui ou non sans pouvoir apporter les sciences de tout un chacun, la loi a été modifiée.

Dorénavant, chaque Municipalité accepte formellement de soumettre ces statuts à son conseil via la commission ad'hoc. Ladite commission adresse à la Municipalité sa réponse et ses éventuelles remarques.

Suite à cela, les Municipalités font suivre ces remarques au comité directeur du groupement qui les analysera, le cas échéant modifiera les statuts en conséquence, puis fera valider les modifications en question par les services juridiques cantonaux.

Enfin, la version définitive est transmise par chacune des Municipalités à la commission qui, dès lors, proposera l'acceptation ou le refus en bloc.

En dernier lieu, les statuts sont adoptés par le Conseil d'Etat et publiés dans la FAO avec ouverture des droits référendaires habituels.

M. Dominique Willer rappelle que la distribution des sapins aura lieu au service des travaux, le tout accompagné d'une raclette le samedi 19 décembre 2015. Toutes et tous sont les bienvenus.

M. Antonio Vialatte indique qu'une réponse à la motion concernant la place de la gare sera donnée en début d'année 2016, au prochain conseil. La Municipalité a rencontré les CFF, PubliBike, Mobility et toutes les instances dont il a été fait motion et elle attend des réponses à apporter au prochain conseil sous forme de préavis / réponses.

En ce qui concerne la paroi anti-bruit communale pour laquelle un crédit de construction a été octroyé en 2013, les 140 m ont été réalisés dans les temps.

Les premières factures reçues sont dans les montants prévus par le préavis. Il ne reste plus que la facture des CFF qui n'est pas encore arrivée.

Mme Christine Leu Métille revient sur la commission qui devait se réunir pour les statuts de l'Association Intercommunale pour l'épuration de la région de Grandson.

Ces statuts sont sous la conduite de la commune de Champagne.

La 15^{ème} version n'a pas été tout à fait bien reçue par le canton. Cette 15^{ème} version fait l'objet d'une nouvelle discussion ce qui fait que les statuts doivent être un peu remodelés pour être conformes à la législature. On en saura plus au début de l'année 2016. Ceci provoque un retard dans les travaux prévus.

Les travaux de la rue Haute se poursuivent de manière un peu plus ralentie ces temps suite à la découverte d'environ 90 tombes. On estime arriver à environ 100 sépultures d'ici Noël 2015.

Les travaux se situant à l'arrière de l'église, il reste donc une certaine surface à investiguer.

M. le Syndic indique avoir eu le plaisir d'accueillir M. Eric Beauverd, nouveau secrétaire communal en date du 1^{er} décembre 2015.

Après avoir été élu comme conseiller communal au début de cette législature, il revient dans cette même salle, mais sur le banc des auditeurs à l'arrière. Toute l'équipe du greffe ainsi que la Municipalité est heureuse de pouvoir à nouveau disposer d'un responsable à la tête de l'administration communale. Il est clair qu'une mise en place progressive de nouvelles solutions et pratiques administratives doit être faite, mais il y a lieu d'accepter qu'une période de rodage et de prise de connaissance du personnel et des lieux est indispensable. Bienvenue à lui !

4. Règlement communal « Utilisation de caméras de vidéosurveillance » (préavis n° 565/15). Rapport de la commission.

Rapporteur: Mme Marie-Claude de Salis-Soglio (voir annexes)

M. Sébastien Deriaz souhaite préciser un élément ce soir :

Puisqu'il a été indiqué à la commission que la Municipalité n'avait pas l'intention d'installer un dispositif de vidéosurveillance pour le moment, il est un peu difficile, sur le principe, de se doter d'un règlement au cas où on en aurait besoin un jour.

Compte tenu de la durée d'installation effective d'un dispositif, ce qui est à peu près de 1 ou 2 ans à priori, cela laisserait largement le temps au conseil d'établir un règlement si celui-ci était vraiment nécessaire.

M. Didier Rey demande s'il existe d'éventuelles clauses d'urgence ou d'exception qui permettraient une installation plus rapide ou non en cas d'adoption du règlement.

M. le Syndic indique ne pas avoir eu le choix puisqu'une motion a été déposée à la Municipalité. Il répond à M. Didier Rey ne pas savoir.

Il sait simplement qu'une documentation est demandée par le canton si une demande d'installation de vidéosurveillance est demandée.

M. Jacques-André Helfer souhaite compléter en indiquant que la procédure prend 2 ans si la commune n'a pas de règlement. Par contre, si la commune est dotée d'un règlement, le délai est plus court car ce n'est plus qu'une formalité, raison pour laquelle il encourage les conseillers à voter pour ce règlement.

M. Claude Zellweger demande si une telle installation serait dans les cordes de la Municipalité au niveau du prix de l'installation ou le coût total dépasserait ses compétences et serait obligatoirement soumis au consentement du conseil sur préavis.

M. le Syndic indique que s'il s'agit de vidéosurveillance sur le pourtour des écoles de Grandson à Borné-Nau et à la rue du Jura, ce n'est pas dans les mêmes coûts qu'une ou deux caméras sur le port.

Cela ne veut pas dire pour autant que la Municipalité ait la compétence de le faire tel quel, il faudra quand-même le prévoir dans le budget.

Fort du règlement, la Municipalité pourrait répondre à une demande d'urgence et ensuite conforter la chose par un préavis municipal voir une information au conseil si c'est quelque chose qui entrerait dans l'ordre d'importance.

S'il s'agit de mettre 2 caméras pour CHF 2'000.- cela n'a pas la même importance que s'il s'agit d'un système de contrôle autour de CHF 50'000.- ou CHF 100'000.-.

Mme Pascale Fischer indique que le coût d'une caméra 360° avec le dispositif de contrôle régulier se monte à CHF 35'000.- pièce.

M. Laurent Tièche indique qu'à entendre les débats, il semble que le règlement soit encore un peu flou, on ne sait pas vraiment ce qu'il y a dedans. Il serait dommage de voter à la va-vite pour un règlement qui ne serait plus tout à fait adapté dans quelques années.

Il rejoint M. Sébastien Deriaz et pense qu'il n'y a pas besoin actuellement d'un règlement de vidéosurveillance. Il sait que la police peut mettre des caméras s'il y a une urgence, pour contrôler quelque chose de particulier, ce qui laisserait largement le temps à la commune d'étudier un règlement et l'apport d'une vidéosurveillance avec un peu plus de réflexion.

M. Michel Emmel s'étonne que suite au préavis, des conseillers demandent de réfléchir à nouveau. Il lui semble que certaines personnes sont peut-être mal à l'aise face aux caméras. Il voudrait signaler qu'on ne parle pas de caméras, mais uniquement d'un règlement.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : Le Conseil communal décide d'adopter le nouveau règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

Article deux : Le présent règlement entrera en vigueur après ratification par le Chef du Département concerné.

Vote: accepté à la majorité.

5. Demande de crédit complémentaire pour la réalisation du parking Jean-Lecomte (préavis n° 569/15). Rapport de la commission.

Rapporteur: M. René-Pierre Deriaz (voir annexes).

M. Sébastien Deriaz s'avoue un peu surpris d'avoir reçu ce préavis concernant une demande de crédit complémentaire pour la réalisation du parking.

Tout d'abord sur la forme, car on ne parle pas de la réalisation du parking mais de son acquisition par vente à terme.

Ensuite concernant l'article premier du préavis n°551/14 qui a été accepté le 26 juin 2014 et qui stipulait un montant maximum de CHF 2'660'000.- et c'est bien ce montant-là qui a été accepté, à savoir l'acquisition par vente à terme pour le montant de CHF 2'660'000.- au maximum.

Il est un peu boiteux de mettre le conseil ce soir devant le fait accompli en ayant informé ni la commission ad'hoc ni le conseil à l'époque de ce petit détail mais qui a quand-même son importance. Il souhaiterait avoir une explication, dans un premier temps, sur ce qui vient d'être mentionné, et dans un deuxième temps sur les potentielles répercussions si l'on refusait ce préavis.

M. Pierre Porchet souhaite apporter quelques précisions par rapport aux défauts constatés dans le rapport de M. René-Pierre Deriaz en premier lieu en ce qui concerne le frottement de certaines voitures.

Effectivement, une réunion avec l'architecte et le constructeur a eu lieu et des essais ont été réalisés. Certaines voitures touchent le sol mais pas toutes.

Ce défaut, le constructeur l'a remarqué et une réparation sera faite en rabotant l'abord entre la fin du parking et le bitume de la rue concernée.

Concernant le mauvais positionnement de la borne de sortie, M. Pierre Porchet n'est pas tout à fait d'accord.

Là aussi des essais ont été réalisés et l'on peut très bien sortir, mettre le badge, la barrière s'ouvre et sortir. La borne en elle-même est conforme ; des essais concluants ont été faits avec plusieurs véhicules.

Quant à l'éblouissement de la lampe qui est placée sur la première rampe, cela n'a pu être constaté car les essais ont eu lieu en journée.

Deux lampadaires doivent encore être posés. Ils devaient être installés au mois d'octobre 2015 mais ne l'ont toujours pas été ; l'électricien trouvant des excuses de retard dans la livraison. Une fois qu'ils seront posés, (l'emplacement est prévu juste en dessus du néon qui gêne et éblouit), cela devrait atténuer la lumière et c'est seulement à ce moment-là que l'on pourra se prononcer. La pose de la main courante sur la demi-rampe est parfaitement justifiée, le travail sera donc effectué.

M. le Syndic souhaite répondre, ou au moins essayer de répondre, à M. Sébastien Deriaz.

Le préavis avait été posé sur la base d'un préavis estimatif et non sur un devis rentré. L'analyse définitive des risques géologiques et autres est venue après le démarrage du chantier lui-même par le constructeur. Nous sommes dans une situation où nous achetons un immeuble à terme. Il avait été convenu que cet immeuble serait acheté à prix fixe avec le terrain. Il se trouve qu'il était aussi mentionné dans les clauses de l'achat conventionné qu'en cas d'évolution négative, de surprise ou de modification de notre part du périmètre de ce que nous souhaitons, une évolution pourrait avoir lieu, qui aurait pu être une diminution. Si nous avons eu connaissance, effectivement en cours de travaux d'une adaptation, nous l'avons eu en 2 étapes :

- la première sur la base des devis rentrés ; le constructeur nous en a informé
- la deuxième étape est qu'un certain nombre d'options étaient encore ouvertes, entre autre celles qui sont explicitées dans le cadre du projet et pour lesquelles, au fur-et-à-mesure du chantier, une évolution à notre bénéfice a été faite, entre autre de mettre 2 places de plus en cours de route, et de restreindre la rampe d'accès du premier demi-niveau pour permettre ainsi de gagner ces 2 places, ce qui a généré quelques surcoûts.

Nous arrivons à la fin du projet et il est remis en gestion à la commune.

Votre question est de savoir si on peut dépenser CHF 210'000.- ? M. Le Syndic pense qu'en toute légitimité le propriétaire pourrait le mettre en vente à quelqu'un d'autre.

La Municipalité a aussi blindé le fait qu'après un certain seuil de paiement, c'est-à-dire après 6 ans ou 7 ans, il ne pourrait pas se retirer au motif qu'il aurait trouvé quelqu'un d'autre. Dans ce sens-là, les surcoûts que nous avons générés dus à une adaptation qui a été concédée, le dialogue qui va avec était aussi partie intégrante au contrat.

M. Claude Langone demande si, lors d'un projet de la sorte, des sondages ont effectués ?

Il y avait eu une ferme qui avait brûlé en 1982 – 1983, le terrain était en friche, et là on parle d'un parking de 61 places, puis de 63, on peut comprendre qu'il y a des éléments à réadapter, qui semble du détail pour un chantier de CHF 2'600'000.-.

Pourquoi l'étude du terrain en amont a été un peu lacunaire ? Des ingénieurs ont travaillé pour faire une étude de terrain, et là il imagine bien qu'il y ait encore une stabilité de terrain à voir ou revoir par rapport à un parking que l'on va racheter dans quelques années à CHF 2'800'000.-.

M. le Syndic indique, comme précédemment déjà dit, que les devis, rapports etc. sont arrivés après l'acceptation du préavis déposé au conseil communal.

L'autre explication est que le mur longeant le Grandsonnet devant être maintenu, il a dû être consolidé sur l'entier de sa longueur, ce qui n'était pas prévu.

Les quelques tassements et effondrements qui ont eu lieu sous Jean-Lecomte ont eu pour effet des ruptures de conduite fragiles et qui n'ont pas aussi bien résistés ou n'avaient pas autant de souplesse que ce qu'on imaginait.

Les réponses des assurances (autant pour l'eau que pour le gaz) n'ont pas encore été définitivement arrêtées. Ces travaux ont toutes les chances d'être remboursés par les assurances, à hauteur de CHF 15'000.- ou CHF 20'000.-.

M. François Veuve demande quelle est la proposition des coûts du projet qui n'ont pas incombés aux partenaires directs mais à des entreprises tierces. Question subsidiaire, est-ce que la Municipalité a participé ou a eu un droit de regard sur l'adjudication de ces travaux-là.

M. Ian Ashdown demande à la Municipalité de venir tester la sortie avec des voitures type « commerciales » et voir s'ils arrivent à sortir en une fois. Il serait intéressant de filmer et de voir comment ils d'en sortent.

Il précise encore que des locataires utilisent une baguette avec le badge au bout car ils n'arrivent pas à passer près de la borne.

M. Pierre Porchet indique qu'un essai avec ce type de véhicule a été réalisé ; véhicule de la maison Beati conduit par M. Olivier Deriaz.

Ce dernier est parfaitement arrivé à l'horodateur et il a tendu son badge. M. Pierre Porchet précise encore qu'il n'y a pas besoin de mettre le badge directement sur l'appareil car à 20 cm de distance la barrière s'ouvre déjà.

M. le Syndic souhaite répondre à M. François Veuve en indiquant que le constructeur nous livre un bâtiment complètement sous sa responsabilité au niveau des adjudications. Il n'y pas eu d'adjudications directes de la Municipalité sauf pour le système d'horodateur et le système de contrôle des barrières qui lui résultait d'un choix que nous avons de cette installation.

De la même façon, la Municipalité a fait évoluer en qualité et sécurité le projet. Des solutions qui n'avaient pas été choisies par mesure d'économie par le constructeur ont été choisies par la Municipalité. Il rappelle que dans 10 ans, le parking sera un bâtiment communal et dans 20 ans il sera entièrement amorti.

Il confirme qu'aucune augmentation de loyer n'est prévue. Il s'agit juste d'un lissage sur 1-2 années supplémentaires.

M. Sébastien Deriaz aurait apprécié avoir cette précision un peu plus en amont, quand le préavis a été voté, spécialement sur le fait que le montant accepté aurait pu être supérieur à ce qui a été prévu. En reprenant le préavis de la rue Haute, le préavis n°547, ce dernier ne précise pas s'il s'agit d'un montant maximum. Dans le cas de la rue Haute, il s'agit effectivement d'une estimation, comme c'est le cas dans la plupart des préavis que l'on reçoit. Dans le cas du parking, le préavis n°551 stipule bien un montant maximum, donc un peu différent des préavis habituels.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa Commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier : La Municipalité est autorisée à financer les dépenses complémentaires réalisées dans le cadre de l'acquisition par vente à terme de la parcelle n° 92 située à la Rue Jean-Lecomte et la construction d'un parking de 63 places, selon le descriptif du préavis n° 569/15, de maximum CHF 210'000.-.

Article deux : Un crédit de CHF 210'000.- lui est accordé à cet effet. La dépense nette sera portée au compte « Dépenses d'investissement » et amortie en 5 ans.

Vote: accepté à la majorité.

6. Budget communal de la bourse communale pour l'année 2016 (préavis n° 573/15). Rapport de la commission des finances.

Rapporteur: M. Claude Zellweger (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa Commission permanente des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier : D'adopter le budget de la bourse communale pur l'année 2016 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 573/15 du 18 novembre 2015, présentant un total de charges de CHF 17'713'258.- et un total de revenus de CHF 17'378'358.-.

Vote: accepté à l'unanimité.

7. Nomination de la commission de gestion 2016.

7 membres

Francesco Di Franco
Claude Langone
Florian Lüthi
Christophe Corboz
Aline D'Onia
Sébastien Deriaz
Jacques-André Helfer

5 suppléants

Stéphane Devènes
Hervé Cornaz

Nicole Fisquet-Perrier
Brenda Tuosto
Mary-Christine Criblet

Vote : accepté à l'unanimité

8. Prolongation du Droit de superficie distinct et permanent constitué en faveur de l'Association du Cercle de la Voile (préavis n° 574/15). Nomination de la commission.

3 membres

Daniel Richardet
Françoise Javet
Nicole Helfer

3 suppléants

Jacques Burnier
Laurent Tièche
Pierre-André Délitroz

Vote : accepté à l'unanimité.

Délai pour rapporter : prochain conseil / Déléguée municipale : Mme Pascale Fischer

9. Remplacement du véhicule « Manitou » de la déchetterie intercommunale (préavis n° 575/15). Nomination de la commission.

5 membres

Nicole Fisquet-Perrier
François Veuve
Claude Langone
Michel Emmel
Fabian Gasser

3 suppléants

Aline D'Onia

Michel Cavalière

Mary-Christine Criblet

Vote : accepté à l'unanimité.

Délai pour rapporter : prochain conseil / Délégué municipal : M. Dominique Willer

10. Nomination d'un délégué à l'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs (remplacement de M. Pierre Manini)

Mme Carole Schelker présente, au nom du PLR, M. Bruno Vialatte

Vote : accepté à la majorité

11. Propositions individuelles.

M. Claude Langone a été approché par une citoyenne âgée de Grandson qui lui a fait part d'une remarque intéressante au sujet de l'escalier qui rejoint la zone verte sur les quais, entre le passage sous voies et les roseaux.

Il est vrai que cette personne difficilement mobile et avec une canne, se demande pourquoi on ne pourrait pas mettre une main courante, au moins d'un côté, pour aider les gens âgés ou à mobilité réduite, à descendre les escaliers. Est-ce que la commune pourrait envisager cet achat ?

M. Dominique Willer indique avoir eu l'occasion de rencontrer cette personne ce midi même et elle lui a posé cette même question. Une réponse positive sera donnée début janvier 2016.

M. François Veuve indique que lors du dernier conseil, une question était restée en suspens concernant l'affiliation des syndics et municipaux au second pilier ou une information contradictoire avait été trouvée entre le règlement, la CIP et l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle.

M. François Veuve a obtenu une réponse de la part de la CIP qui lui a expliqué d'où provenait cette divergence. Il s'agit d'un renseignement qui a été communiqué à la CIP en 2006 par l'office fédéral des assurances sociales :

« En ce qui concerne la prévoyance professionnelle des magistrats (élus cantonaux, communaux, préfets ou juges), il a toujours été considéré que ces personnes relèvent d'une disposition spéciale du droit public et ne font en aucun cas partie des salariés au sens du droit du travail. A l'époque (en 1987), la question d'une réglementation ad hoc de la prévoyance en faveur de ces personnes s'était posée, mais la consultation des cantons avait laissé entrevoir que ces derniers ne souhaitaient pas qu'une réglementation fédérale pose les bases de la prévoyance pour cette catégorie particulière de personnes ».

Donc il ne s'agit en aucun cas d'une « grandsonnerie » ni même d'une « vaudoiserie, » mais effectivement une norme qui vient de l'OFAS !

M. Jean Périllard souhaite savoir s'il est possible, par l'intermédiaire de Mme Annick Voirol Reymond voire la Municipalité, de s'approcher encore des quelques personnes âgées qui ont encore la mémoire vive avec la ville de Grandson afin d'effectuer un petit relevé des commerces qui existaient, dans la rue Basse et la rue Haute, dans les années 1940 et 1950.

De sa propre mémoire, plus de 30 ont été comptés. Il serait peut-être intéressant, pour la mémoire de la commune, de faire un petit relevé sur un plan cadastral de ce qui existait à l'époque, pour garder la mémoire du centre-ville de Grandson. Il est clair que la même chose pourrait être faite pour les Tuileries.

Mme Pascale Fischer indique que la proposition de M. Jean Périllard a été abondamment traitée lors des séances qu'a vécues le projet de « Grandson, village solidaire ». Une série de personnes se réunissent régulièrement le mercredi matin et c'est un sujet qui revient souvent.

M. le Syndic en a dénombré environ 35 depuis son temps vécu à Grandson, dont une droguerie à la rue Basse dans les années 1930-1940. D'autres personnes, qui ont une mémoire plus longue, pourraient en trouver certainement plus.

Il adresse ensuite les vœux de fin d'année de la part de la Municipalité :

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

J'ai le plaisir de vous adresser, à vous ainsi qu'à vos familles et amis, les meilleurs vœux de santé, bonheur et joie pour les fêtes de fin d'année, et de démarrage de l'année 2016 à venir.

Si nous sortons d'une période lourde de soucis en 2015, c'est également avec plusieurs grandes satisfactions que nous devons en faire le bilan.

Nous avons vécu de riches moments de fêtes, de manifestations tant sportives, festives que culturelles tout au long des saisons écoulées en 2015.

Le deuxième semestre nous a permis de mettre en fonction un nouveau parking, d'accueillir le RER, de refaire en tout cas la moitié du surfacage de la rue Haute, de vivre un marché de Noël revivifié sur 2 jours. Tout ceci n'étant que des exemples.

2016 nous attend avec une période d'élections communales. Cela ne doit pas pour autant être un frein à nos projets communaux.

La Municipalité œuvre dans ce sens et des décisions importantes vous seront encore soumises pendant ces 6 prochains mois.

Pour terminer, la Municipalité remercie encore vivement toutes celles et ceux qui œuvrent au service de notre collectivité tout au long de l'année.

Sans des équipes fortes et soudées, engagées dans divers services communaux, nos intentions et réalisations ne seraient pas possibles. Merci à toutes et tous nos employés communaux.

Nous vous encourageons, vous membres du conseil, tout au long de l'année, à leur signifier activement ce fait lorsque vous les rencontrez.

Merci à mes collègues Municipales et Municipaux pour le temps consacré visant le bien être de notre commune tout au long de cette année.

Chaque semaine reste pour moi un plaisir de vous retrouver sur nos lourds fauteuils rouges de la salle de la Municipalité.

Que vive Grandson et les Tuileries et bonnes fêtes.

Mme la Présidente :

Comme il est de coutume chaque année, le conseil reverse ses jetons de présence de décembre à une œuvre de son choix et il revient le privilège au président ou à la présidente du conseil de définir ce choix.

Comme vous avez pu le constater (ou pas !) depuis le début du conseil, un petit bocal rose orne mon bureau.

Bien qu'il s'agisse de ma couleur préférée, que nous sommes en période festive et que j'adore la décoration, ce petit bocal contient des petits nœuds visant à marquer notre solidarité envers les personnes touchées par le cancer du sein.

Nos jetons de présence seront donc reversés à la Recherche Suisse pour la Lutte contre le Cancer du Sein.

J'invite chaleureusement chacune et chacun d'entre vous à venir se servir à la fin du conseil et à porter fièrement ce symbole en signe de solidarité. Alors sentez-vous libres de le faire.

Une fin d'année, c'est aussi l'heure pour faire un bilan et remercier chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent dans l'ombre pour notre belle commune.

J'ai pris la liberté d'inviter ce soir nos chefs de service ainsi que les membres du greffe.

Dans l'ordre (pas de grandeur mais on commence quand même par le plus grand !!)

- M. Eric Beauverd, notre nouveau secrétaire communal
- Mme Dominique Léglise – notre boursière
- Mme Jocelyne Dupont – notre responsable du greffe et secrétaire communale adjointe
- M. Carlos Castro – notre technicien communal
- M. Lucien Jomini – notre chef de service des travaux
- Mme Annick Voirol Reymond – notre déléguée culturelle
- Manquent M. Olivier Guilloud chef de service des concierges et Mme Doris Berchier employée au greffe n'ayant pu se libérer ce soir

Un grand merci à eux d'avoir pris le temps d'une soirée pour assister à ce dernier conseil et à l'apéritif dînatoire qui suivra et surtout merci pour votre travail.

Je les prie également de transmettre mes remerciements à leurs collègues respectifs.

Voilà, je vois que vous piaffer d'impatience à l'idée de déguster le succulent buffet concocté par Christophe Ackermann et son équipe, mais je voulais tout de même terminer cette dernière soirée de l'année en vous adressant à vous, Municipalité et Conseil Communal mes propres vœux.

- Merci à la Municipalité car je me doute bien que ce n'est pas tous les jours facile
- Merci à vous toutes et tous conseillers communaux pour votre engagement, vos interventions pour le bien de la commune de Grandson
- Merci à ma secrétaire Mme Nathalie Cattin Rich pour son travail et pour le fait qu'elle me supporte depuis 6 mois
- Merci aux membres de mon bureau qui, grâce à moi, apprennent à compter les votes à plusieurs reprises...
- Mais surtout Merci à toutes et tous pour la confiance que vous m'avez témoignée depuis le début de mon mandat

Faites honneur au buffet et aux boissons et merci à M. Luc Allisson pour la mise en place de tout ceci.

Joyeuses Fêtes à tous que je vous souhaite remplies de rires, de convivialité, d'amitié mais surtout d'amour.

La parole n'est plus demandée.

Il est 21h30 lorsque Mme la Présidente clôt la séance en souhaitant une bonne fin de soirée à chacun.

La Présidente:



Natacha Zari-Stucki



La Secrétaire:



Nathalie Cattin Rich



Les petites nouvelles de l'Assoc'

“Objectif école Guinée”

2015

Chers membres,

Nous arrivons à la fin de l'année et vous n'avez encore rien reçu de notre part.

Mais ne vous inquiétez pas, l'association fonctionne toujours, et avec de nouveaux projets !

C'est que j'ai été très occupé cette année avec un 3ème bébé né le 4 juin et plein d'autres choses au niveau professionnel et familial...

Aussi il ne s'est pas passé grand chose depuis l'assemblée 2014 jusque au printemps de cette année. C'est pourquoi nous avons fait l'assemblée 2015 au mois d'octobre, et là il y avait du nouveau.

L'école de Bokondjon fonctionne toujours bien avec 3 classes environ 180 élèves, le puits, les arbres fruitiers, les logements pour les professeurs et une petite moto pour les déplacements.

Comme déjà mentionné l'année passée il n'y a pas d'amélioration nécessaire pour cette école mis à part son entretien.

Le projet d'une école secondaire est abandonné ou repoussé à dans plusieurs années car les circonstances ont fait qu'un nouveau projet, tout aussi important, voit le jour.

Cette année en Guinée il y a eu le virus Ebola, et Mathos et 2 de ses amis de leur petite ONG sur place, sont allés travailler au péril de leur vie pour lutter contre cette terrible maladie. Pour cela ils ont reçu un salaire important, et été sensibilisé par ce qu'ils ont vu sur place.

Ils ont décidé de mettre cet argent en commun pour construire une école pour former des aides soignants et aussi un centre de santé à Mamou. Mathos a donc fait démarrer les travaux de construction mais ses 2 amis se sont rétractés et ont préféré garder cet argent qui était à eux, pour eux et leur famille. Mathos a donc

demandé si l' Association était d' accord d' aider à financer ce projet d école d' aide-soignants et plus tard un centre de santé

Le comité ainsi que tous le membres actifs ont donné leur accord. L' Afrique manque en effet cruellement de soignants et de structure d' accueil et nous faisons entièrement confiance à Mathos sur place.

Nous avons envoyé 8000 Euro au mois d' octobre pour l' école d' aide-soignants ainsi que 2700 Euro pour déjà faire les fondations du petit poste de santé car c' était de l' argent économisé comme tout les matériaux étaient sur place.

C' est donc grâce à vos dons et à votre cotisation de fr. **30.-** par membre passif

ou fr. **50.-** par membre actif que nous pouvons continuer à soutenir ces projets qui nous tiennent à cœur.

Nous vous remercions infiniment de votre confiance.

Grandson, novembre 2015

Le président: Bastien Musy



Construction de l'école de santé

Au Conseil communal de Grandson : Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis n°565/15 relatif au règlement communal « Utilisation de caméras de vidéosurveillance »

La commission, composée d'Evelyne Perrin (remplaçant Mme P. Feroletto), Jacques-André Helfer, Sébastien Deriaz, Florian Lüthi et Marie-Claude de Salis, s'est réunie le 26 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville.

Elle remercie Mme Erika Prina Howald de sa présence et de sa participation.

Suite au vote serré du Conseil, qui a refusé une installation au port de Grandson, mais qui a accepté de se pencher sur un éventuel règlement, la Commission note :

- que le choix de mettre en vigueur un règlement n'entraîne pas automatiquement l'installation d'un système de vidéosurveillance.
- Qu'une fois le règlement adopté, une demande doit être faite au Canton pour chaque installation projetée (fixe)
- Que le Canton est seul habilité à vérifier la clause du besoin, et que ces démarches prennent en moyenne deux ans.

Certains membres de la Commission ont des doutes sur l'utilisation de ces systèmes, et leur influence sur le taux d'incivilités ou de délits.

C'est pourquoi la Commission, à la majorité, accepte le préavis de la Municipalité et l'adoption du règlement type, à titre préventif.

La Commission demande cependant que le Conseil soit dûment informé du projet d'une installation, et ceci avant que la demande ne soit formulée au Canton.

La Commission propose donc au Conseil communal de prendre l'arrêté suivant :

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, où le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide :

Article premier : Le Conseil communal décide d'adopter le nouveau règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

Article 2 : le présent règlement entrera en vigueur après ratification par le Chef du Département concerné.

E. Perrin :



J.-A Helfer :



F. Lüthi



S. Deriaz :



M.-C de Salis :



Grandson, le.....

17.12.2015

Au conseil communal de Grandson

Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis n° 569/15 relatif à une demande de crédit complémentaire pour la réalisation du parking Jean Lecomte

La commission, composée de Messieurs Ian Ashdown, Michel Cavaliere, Pierre-André Délitroz, Laurent Tièche et René-Pierre Deriaz, rapporteur, s'est réunie le mercredi 2 décembre 2015, à 19h30 en présence de Messieurs François Payot, syndic, et Pierre Porchet, conseiller municipal.

Nous remercions les délégués municipaux pour leurs explications et commentaires.

Le projet adopté par le conseil en juin 2014 se basait sur une estimation des coûts par un architecte. Le prix de vente, fixé alors à Fr 2'660'000.- comprenait l'achat de la parcelle et l'acquisition d'un parking semi-enterré de 61 places, à construire, selon l'acte de vente à terme que nous avons eu en main. Le paragraphe suivant de l'acte mentionnait bien que le prix de vente définitif serait précisément fixé, en tenant compte des plus ou moins-values finales, une fois les travaux du parking terminés.

Les différents travaux rendus nécessaires par les difficultés de stabilité du terrain et des murs, par les mises à jour dépendant de l'enquête publique, les options prises de modifier l'accès au 2^{ème} demi-niveau en plein-air permettant de placer 2 voitures en plus, le choix d'un système de contrôle compatible avec d'autres installations de parking futures, ont conduit à une dépense sensiblement supérieure. Sont aussi compris dans cette dépense, des luminaires encastrés à diodes électroluminescentes, et un local intérieur abritant le système de gestion informatisé.

Le prix de vente définitif, qui correspond dans les cas habituels à la consolidation du crédit de construction, sera définitivement fixé après la rentrée de toutes les factures, voire de certains remboursements par l'assurance du constructeur. En effet, la commission, surprise que la commune doive aussi payer des frais relatifs aux difficultés liées à la stabilité des terrains amont, a appris que l'assurance du constructeur prenait en charge environ la moitié de ces frais. La commission estime que les frais liés à la nature du terrain et des murs existants devraient être pris en charge par le constructeur, via son assurance. Elle incite la municipalité à réétudier sa position vis-à-vis de ces frais facturés, mais malgré tout dépendant de la responsabilité du constructeur.

Les commissaires, ayant appris, voire constaté par eux-mêmes, des défauts tels que frottement au sol de certains véhicules sur les raccordements entre les chemins existants et les entrée/sortie, mauvais positionnement de la borne de sortie, éblouissement causé par la lampe placée sur la première rampe de descente donnant accès à la zone couverte, manque d'une main-courante sur la rampe à ciel ouvert, et manque de visibilité à la sortie, souhaitent aussi que les modifications nécessaires soient prises en charge par le constructeur, celles-ci pouvant être considérées comme des travaux « sous garantie ».

Le prix de revient par place de parc étant relativement bas, la commission souhaite que l'augmentation du prix de revient de l'ordre de 3-4 % par place, n'amène pas une augmentation du prix de location à moyen terme, et considère que les finances communales devraient supporter ce surcoût sans report de charge.

La commission à l'unanimité, propose donc d'accepter ce crédit complémentaire, mais incite la municipalité à négocier encore les montants facturés liés à la fois aux difficultés lors de la construction ainsi qu'aux défauts constatés. Elle constate que les copies des documents authentiques, fournies après coup, étaient nécessaires pour juger de la pertinence de la demande municipale.

Nous remercions Messieurs Payot et Porchet pour leur disponibilité et leurs explications. C'est à l'unanimité des membres de la commission que nous demandons au conseil communal de Grandson de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article premier :

La Municipalité est autorisée à financer les dépenses complémentaires réalisées dans le cadre de l'acquisition par vente à terme de la parcelle n° 92 située à la rue Jean-Lecomte et la construction d'un parking de 63 places, selon le descriptif du préavis 569/15, de maximum CHF 210'000.-

Article 2 :

Un crédit de CHF 210'000.- lui est accordé à cet effet. La dépense nette sera portée au compte « Dépenses d'investissement » et amortie en 5 ans.

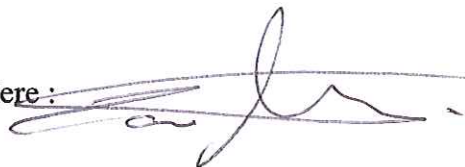
Grandson, le 2 décembre 2015

Les membres de la commission :

Ian Ashdown :



Michel Cavaliere :



Pierre-André Délitroz :



Laurent Tièche :



René-Pierre Deriaz, rapporteur :



Commission des finances de la Commune de Grandson

Rapport sur le préavis No 573/15 relatif au budget communal pour l'année 2016

La Commission des finances composée de Mesdames Evelyne Perrinjaquet et Mary-Christine Criblet et de Messieurs Jean Périllard, François Veuve, Philippe Jotterand, Didier Rey et Claude Zellweger Rapporteur, s'est réunie le 3 décembre dernier

pour étudier le préavis cité en marge.

Etaient également présents, Monsieur le Syndic François Payot, et Madame Dominique Légli, boursière communale que nous remercions pour tous les renseignements qu'ils nous ont fournis.

Avant de nous pencher sur le budget proprement dit, nous estimons important de revenir sur nos remarques figurant dans notre rapport lors de l'examen du budget 2015.

L'effectif de l'administration générale devait être réduit et l'engagement de nouveaux concierges ne devait pas être nécessaire.

Concernant l'administration communale, après engagement d'un apprenti, l'effectif devrait être réduit, par contre pour la conciergerie, les engagements n'ont pu être tenus; toutefois la création d'un poste complémentaire de concierge devrait être plus que compensé par la participation de l'ASIGE à son financement.

Les prélèvements à réserves ou sur financements spéciaux ont été corrigés pour le compte 460.480 par l'augmentation de la taxe d'épuration. Par contre, concernant le service des eaux, les comptes 810.480 et 810.481 prévoient une augmentation d'environ 50% des prélèvements. Nous préconisons que tout soit entrepris pour que cette situation ne perdure pas.

Pour les autres points soulevés, la modification du plan comptable ainsi que les informations figurant dans le préavis répondent en grande partie à nos demandes.

Nous réitérons toutefois le vœu d'obtenir un tableau des effectifs communaux sur 5 exercices et non sur 2.

Globalement, nous avons apprécié le nouveau plan comptable, beaucoup plus précis, mais son évolution a nécessité une étude moins évidente qu'un simple comparatif année après année des comptes. Nous exprimons le vœu que le plan comptable continue à évoluer, pour se calquer au mieux sur les normes prévues par l'Etat de Vaud.

Les nombreux commentaires sur les comptes, ainsi que le principe de surligner la rubrique concernée représentent également un plus.

Enfin le principe des imputations internes ainsi que la suppression des comptes de frais divers et leur affectation sur des rubriques précises sont également appréciés.

Nous avons également demandé des précisions sur plusieurs autres points du budget. Les réponses y relatives figurent sur l'annexe au présent rapport.

Nous réitérons une demande récurrente, notre commission souhaite recevoir une version de travail du budget ou des comptes en format Excel, à son usage unique, la version pdf demeurant la seule officielle.

Nous constatons une fois de plus que notre budget est déficitaire. Nous le regrettons, surtout en comparant aussi avec les comptes bénéficiaires régulièrement présentés. Nous souhaitons qu'à l'avenir le budget proposé soit à tout le moins équilibré.

Notre Commission unanime tient ici à féliciter notre nouvelle boursière pour le travail considérable de mise à niveau de notre plan comptable, et la consolidation de nombreuses tâches anciennement tenues sur des fichiers annexes, par leur intégration dans notre comptabilité communale globale. Nous avons également pu apprécier sa grande connaissance des dossiers par les réponses précises et pertinentes qu'elle a apportées à toutes nos questions.

Son travail de stabilisation de notre comptabilité n'est pas terminé, d'autant qu'elle a dû reprendre celui de 4 boursiers qui se sont succédés depuis juillet 2014.

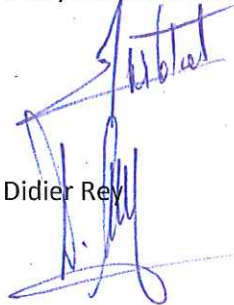
Nous remercions Monsieur François Payot, Syndic et Madame Dominique Léglise pour la qualité du document présenté et pour toutes les explications données. Au vu de ce qui précède, notre commission unanime vous propose d'accepter le préavis proposé et de prendre l'arrêté suivant:

Le Conseil Communal de Grandson, sur proposition de la Municipalité, où le rapport de la Commission permanente des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide d'adopter le budget de la bourse communale pour l'année 2016 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis no 573/15 du 18 novembre 2015, présentant un total de charges de Fr. 17'713'258.-- et un total de revenus de Fr. 17'378'358.--

Grandson, le

17 décembre 2015

Mary-Christine Criblet



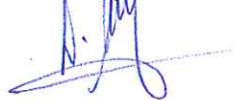
Evelyne Perrinjaquet



Philippe Jotterand



Didier Rey



Jean Périllard



François Veuve



Claude Zellweger



Annexe au rapport de la Commission des Finances chargée de rapporter sur le préavis municipal

No 573/15 relatif au budget communal de la bourse communale pour l'année 2016

1 Administration générale

102.303 Le compte présente la situation actuelle contrôlée et contrôlable. Concernant l'état antérieur il faudra attendre le bouclage de l'exercice 2015 pour justifier cette différence.

182.365 L'augmentation de notre participation intègre déjà la nouvelle desserte de train en gare de Grandson. Il y a lieu de confirmer que cette participation nous incombera déjà en 2016.

3 Domaines et bâtiments

320.314.1 Les erreurs de pose du carrelage ont été réparées par les maîtres d'états à leur frais, par contre il a été constaté que des travaux d'amélioration devaient être réalisés à cette occasion.

341.341 L'entretien de 1 à 2 appartements est prévu. L'échange de la chaudière devrait être envisagé, sous réserve d'un raccordement éventuellement possible au chauffage à distance. Ce dernier point n'est pas prévu dans ce budget

346 La chute des locations est prévisionnelle, afin de se garder toute marge de manœuvre pour la future affectation de cette parcelle.

349.316 Il s'agit de l'offre de loyers proposée par les CFF. Elle n'a pas encore été négociée et son montant pourrait être réduit. Cette charge sera partiellement compensée par la vente de macarons de parking.

3541.436 Participation prévue de l'ASIGE aux postes de concierges et autres frais liés à l'exploitation du futur collège.

4 Travaux

420.452 et 452.1 Nous estimons que la participation des Communes au réseau RIBT est relativement faible. Cette situation doit être, selon nous, réévaluée. L'activité du technicien communal émerge également à d'autres postes comptables. Afin de mieux comparer le coût réel de cette rubrique, il s'agirait de répartir cette charge par des imputations internes sur les postes concernés.

431 Depuis 2014, un plan de remplacement des luminaires au mercure est programmée, en 2014 le rythme initialement prévu n'a pas pu être assuré.

450.481.3 La part de l'impôt sur la gestion des déchets tend à augmenter. Toutefois, la participation de STRID devrait augmenter également; ceci ne figure pas dans le budget. Ce poste est à surveiller.

450.434.3 La taxe forfaitaire ne sépare pas les taxes privées de celle des entreprises. Nous souhaitons qu'une distinction soit faite dans la comptabilité future.

6 Police

610.437 Le poste prévu au point 610.301 pourrait avoir une influence sur le montant figurant à ce poste, bien que Monsieur le Syndic ait insisté sur le principe qu'il n'était pas dans les vues de la Municipalité de "faire du chiffre" sur les amendes.

7 Sécurité sociale

Nous apprécions la nouvelle présentation qui sépare nos participations aux diverses associations.

Certaines aides sont directement affectées aux comptes (exemple participation aux taxes d'élimination des déchets etc.) Un regroupement de toutes ces aides ayant un but social sur les postes liés à la prévoyance sociale rendrait plus lisible l'ensemble des aides financées par notre collectivité.

8 Services industriels

Les budgets 2015 et 2016 prévoient des prélèvements à réserve ou sur les financements spéciaux importants. Il s'agit clairement de surveiller ces comptes à l'avenir et, le cas échéant, éventuellement de revoir le prix de vente de l'eau.

Comptes par natures:

318 Honoraires et prestations de services.
Environ 350'000.—ont été reclassés dans cette nature.

381 Attribution des postes "Réseau d'égouts et épuration" à réserve alors qu'en 2015 il était prévu un prélèvement à réserve pour équilibrer cette rubrique.

411 Concessions un montant dû par la Romande Energie n'a pas été reçu en 2014 et devrait être récupéré en 2015.